

Procès verbal du conseil d'établissement du 24 juin 2013

Membres de l'administration

- **Chef d'établissement : Mme Monique ROINÉ**
- **Directeur de l'école primaire : M. Stéphane BERTRAND-BOURLAUD**
- **Gestionnaire comptable : Mme Marina BONNET**
- **Conseiller Principal d'Éducation : M. Bruno ETCHEGORRY**
- **Chef de l'antenne à HCMV de l'Institut français du Vietnam : M. Nicolas BERGERET**

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

- **M. Pierre FLECKINGER**
- **Mme Catherine GRANET**
- **M. Nicolas DUVOCELLE**
- **M. Alexandre STAIQULY**

Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

- **Mme AUCANTE**

Représentants des parents d'élèves

- **Mme Raphaëlle METHAIS (APEDURAS)**

Représentants des élèves

- **M. Théo URBAUER**

Personnalités invitées à titre consultatif

- **Le Consul Général: M. Fabrice MAURIÈS**
- **Le Conseiller A.F.E à HCM Ville : M. Marc VILLARD**
- **Personnalité cooptée : M. Didier LACHIZE**

L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du PV du conseil d'Établissement du 04 Mars 2013
- 2 - Effectifs- Structures- Situation des emplois
- 3 - Projet d'établissement
- 4 - Règlement Intérieur
- 5 - Questions financières
- 6 - Extension des locaux
- 7 - Questions diverses

1 - Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 04 Mars 2013

A la demande de l'ApeDuras et sur proposition de Mme Roiné, le texte intégral des questions posées viendront en remplacement du texte actuel.

Le PV est alors adopté à l'unanimité.

2 - Effectifs – Structures – Situation des emplois :

Effectifs au 24 Juin (susceptibles de changement) : 913 élèves

- 504 Primaires
- 409 Secondaires

dont 151 nouvelles familles d'origine diverse (France, établissements de HCMV, établissements AEFE) :

Structures

Structure primaire inchangée

Maternelle= 5 classes = 112 élèves	Elémentaire : 15 classes = 392 élèves
Petite section : 1 classe = 18 élèves	4 CP = 91 élèves
Moyenne Section = 1 = 24 élèves	2 ½ CE1 = 62 élèves
Moyen/grands = 1= 18 + 6 élèves	3 ½ CE2 = 86 élèves
Grande section = 2 x 26 élèves	3 CM1 = 70 élèves
	3 CM2 = 83 élèves

Structure secondaire inchangée

collège	lycée
3 classes de 6 ^e	2 classes de 2 ^e
3 classes de 5 ^e	1 classe de 1 ^{ère} S et 1 classe de 1 ^{ères} ES/L
3 classes de 4 ^e	1 classe de Tle S et 1 classe de Tle ES/L
2 classes de 3 ^e	

Situation des emplois :

Tous les postes sont pourvus à la rentrée. En raison de l'augmentation des effectifs, deux postes ont été créés : mathématiques/physique dans le secondaire et vietnamien au primaire. Dans le secondaire, des enseignants assurent un complément de service en SVT, Chinois et Français.

3 - Le projet d'établissement :

En raison de l'arrivée au terme du Projet d'Etablissement 2010/2013, Mme Roiné ne fait qu'un rapide bilan de l'année. Un bilan détaillé des trois ans sera fait au prochain Conseil d'Etablissement mais on peut déjà parler d'objectifs atteints.

Elle précise que la mise en place des classes de Français Langue Etrangère intensif a donné d'excellents résultats grâce au travail remarquable de l'équipe enseignante.

Ainsi, 3 groupes de français intensif sont prévus à la rentrée : 2 au primaire et 1 au secondaire.

Mme Roiné informe les membres du CE de la nouvelle politique des langues :

Cette nouvelle politique sera mise en place à la rentrée 2013/2014 au primaire, avec trois parcours possibles :

- Parcours classique
- Parcours bilingue (français/anglais)

- Parcours bilangue (français/vietnamien)

Ces parcours se poursuivront au secondaire à la rentrée de 2014/2015. Une demande d'ouverture de Section Internationale Anglaise est en cours mais nécessite une double validation (AEFE et Ministère de l'Education Nationale).

A la question de l'APE concernant l'enseignement du vietnamien, si le Lycée est soumis à des contraintes imposées par le Ministère de l'Education local, Mme Roiné répond qu'il n'y a pas de contrainte pour l'instant. Le lycée applique les programmes français.

4 - Règlement Intérieur.

Mme Roiné présente et commente quelques modifications du Règlement Intérieur. Le règlement du primaire et du secondaire seront présentés conjointement sur le site. Celui du secondaire figure, comme habituellement, dans le carnet de liaison.

L'éventualité d'une entrée à 8h05 au lieu de 10 est à l'étude. Les 5 minutes ainsi gagnées seraient ajoutées à la première récréation de matin pour la rendre plus équilibrée.

5 - Questions financières : Madame Bonnet.

Mm Bonnet présente 4 questions d'ordre financier au conseil :

-Budget rectificatif 1

En préambule, Mme Bonnet rappelle le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le lycée, à savoir la modification par une circulaire du 28 septembre 2012 du processus comptable applicable à l'ensemble des opérateurs de l'Etat dont l'AEFE et ses EGD. Cela a eu pour conséquence l'installation d'un nouveau logiciel comptable, ce qui a des incidences en termes de gestion. Ainsi, concernant la modification du budget, l'ex DBM devient un budget rectificatif et le budget est présenté par enveloppe : fonctionnement, personnel, investissement.

Le budget rectificatif 1 correspond majoritairement à un redéploiement de crédits ouverts au budget au sein de l'enveloppe fonctionnement et à l'ouverture de nouveaux crédits non prévus au moment de l'élaboration du budget. Cela donne en dépenses :

- +275 000€ en fonctionnement (dépenses courantes, fluides, rémunérations pour les nouveaux recrutements de la rentrée, bourses...)
- + 75 000€ en investissement (achats de matériels pour poursuivre la politique d'équipement du lycée et prise en compte des cautions versées dans le cadre du projet de classe numérique)

En recettes :

- +200 000€ pour la subvention bourse en fonctionnement (idem en dépenses)
- +25 000€ pour les cautions du projet de classe numérique en investissement

A noter que si des dépenses supplémentaires sont ajoutées, il n'y a pas en revanche de recettes supplémentaires autres que celles mentionnées ci-dessus, du fait des délais dans lesquels le budget rectificatif était à préparer (mi mai). A ce moment là, les prévisions d'effectifs étaient du même ordre que les hypothèses utilisées au moment de l'élaboration du budget. Les ajustements se feront dans le cadre du budget rectificatif numéro deux en septembre –octobre si nécessaire.

En définitive, le budget présente toujours un résultat excédentaire, mais diminué par les dépenses nouvelles non compensées par des recettes nouvelles. (217 404 € au lieu de 292 404 au moment du budget en octobre 2012).

-Tarifs : Mme Bonnet ne revient pas sur les tarifs présentés en CE du 12 juin 2012 pour les frais de scolarité ; + 2% d'augmentation, validé dans le cadre d'une conférence d'orientation stratégique en février 2012 pour 3 ans. Mme Bonnet précise que ni les tarifs de demi-pension, ni les tarifs du transport scolaire n'augmentent pour l'année 2013-2014.

-Dossiers impayés : Mme Bonnet demande l'accord du Conseil d'Établissement pour transformer trois dossiers en 2 remises gracieuses et 1 admission à non valeur. Pour info, l'ANV constate que toutes les voies de recours ont échoué, et elle n'éteint pas la dette, alors que la RG constate elle que la situation du débiteur ne lui permet pas de régler les frais. La dette est alors définitivement éteinte. *Ces situations, exceptionnelles, interviennent une fois que toutes l'ensemble des démarches liées au recouvrement y compris contentieuse par voie d'huissier ont échoué, et ne sont pas de droit.*

Le montant de ces demandes s'élève à 12 299.83€ et se traduira par une charge pour le LFI.

M. Lachize : le nombre de retards de paiements est-il en augmentation ?

Mme Bonnet : Oui et même les entreprises sont aujourd'hui demandeuses de délais. Il existe une procédure de relance et d'échéancier pour faciliter les règlements.

Mme Bonnet en profite pour rappeler la procédure en matière de recouvrement amiable, depuis l'édition de la facture jusqu'à la convocation à un entretien avec l'agent comptable et le proveur. Elle ajoute, suite à une remarque de M. Lachize sur le fait que 3 dossiers soient finalement arrivés à un tel point qu'on doive les admettre en non valeur ou accorder une remise gracieuse, que depuis son arrivée, tout est mis en œuvre afin que des situations d'impayés ne perdurent pas dans le temps. En amont, dès qu'une situation délicate est détectée, une procédure est mise en place afin de recevoir les familles et de voir quelles solutions de paiement existent. Il se trouve que certains dossiers datent et n'amènent plus d'autres solutions que l'admission en non valeur. Pour mémoire, les dossiers présentés par son prédécesseur en juin 2011 sont toujours en attente de validation, et viendront vraisemblablement gonfler les charges exceptionnelles du lycée dans l'année.

Par ailleurs, Mm Bonnet précise que les parents ont parfois du mal à comprendre que les changements de taux peuvent être importants et qu'il leur faille quelquefois payer plus si le taux de change a évolué entre la date limite de paiement et la date effective de leur versement. *Il est demandé aux associations de relayer cette information ainsi que celle concernant le paiement par virement pour toute somme dépassant 200 euros.*

- Voyages scolaires : Mme Bonnet tient à revenir sur le bilan des voyages scolaires de l'année 2012-2013, au nombre de 5, qui ont permis à 130 enfants de la quatrième à la terminale de partir. Grâce à la mise en place du FSE et de l'implication des équipes pédagogiques et d'intendance pour le montage des projets, les montants annoncés en CE d'octobre sont apparus trop prudents. La marge va pouvoir être réduite, puisqu'au final :

-pour 1600€ validés pour Tokyo, les familles ont finalement payé 718€

-pour 500€ validés pour Singapour athlétisme, les familles ont finalement payé 171€

-pour 600€ validés pour Bangkok, les familles ont finalement payé 170€ (à noter qu'au moment de l'élaboration de ces 2 derniers budgets, l'hébergement n'était pas prévu en familles)

-pour 300€ validés pour Kuala Lumpur, les familles ont finalement payé 182€
-pour 900€ validés pour Singapour 4èmes, les familles ont finalement payé 558€.
De plus, 4 élèves ont été aidés au titre de la solidarité. A noter que chacune de leur famille a versé une participation (aucun élève n'a été aidé en totalité).

Mme Bonnet précise que l'appel à validation des voyages, lors du 1^{er} CE de l'année scolaire s'est fait sur un montant prévisionnel comportant une marge qui avait sans doute été calculée trop large cette année, d'où les écarts très importants entre les coûts annoncés et la réalité finale.

Mme Roiné ajoute que les baisses de coût viennent aussi du travail fait par les enseignants pour rechercher les prix les meilleurs, et des résultats des actions mises en place par le FSE.

M. Lachize, ainsi que Mme Methais s'inquiètent quant aux difficultés des familles, en particulier boursières.

M.Villard précise que lors de la présentation au premier conseil de l'année, les montants des voyages présentés en CE étaient exorbitants. Finalement, les coûts ont été parfois réduits de moitié. N'est-il pas possible de plafonner le coût des voyages à un niveau plus décent, en particulier pour les familles boursières qui doivent parfois faire de gros sacrifices pour que leurs enfants puissent partir?

Mme Roiné relève que peu de famille ont finalement fait appel à une aide, peut-être par manque d'information et propose qu'une étude soit faite de la participation de ces familles aux voyages.

M. Staiquy précise que la question se pose aussi pour les familles dont les revenus les situent juste au-dessus du plafond des bourses et qui peuvent aussi rencontrer des difficultés.

L'ApeDuras relève qu'il est difficile d'engager les parents par un vote sur un montant de voyage aussi élevé que cela l'avait été l'an passé, alors que les enfants sont déjà avertis et motivés. L'ApeDuras, demande s'il est possible d'adopter une autre procédure, dans la mesure où désormais le FSE fonctionnant bien, ce pourrait permettre d'abaisser les coûts des voyages avant leur annonce. Mme Bonnet répond que la non présentation de ce point au vote, lors du premier CE de l'année scolaire, bloquerait la mise en route des projets.

6 - Extension des locaux

Une commission AEFE est venue et a donné son accord pour une extension du bâtiment derrière le CDI =2 salles de classes + toilettes au rez-de-chaussée, 4 salles de classes à l'étage.

Mme Methais demande si la Commission s'est penchée sur les dégradations de certaines parties des bâtiments. Est ce qu'on en connaît on la cause ?

Mme Roiné répond affirmativement et précise que le problème est à l'étude.

M Lachize s'interroge sur le financement de ces travaux. Mme Roiné précise que le coût sera pris sur les fonds propres du Lycée.

En l'absence de question diverses, tous les points ayant été traités, le conseil s'achève à 17h45.

La Secrétaire de Séance,

Raphaëlle METHAIS

